



AVIS DU MAIRE

Commune de : Indre
N° de dossier PC 44074 15 Z0006
Déposé le 09/04/2015 PAR: VSB ENERGIES NOUVELLES

Pièces jointes au dossier :

Formulaire de demande	Bordereau des pièces
Photocopie de la planche de zonage	Photocopie de la planche de servitudes

Participations

PRE	€	PVR délibérée le	/ /	Stationnement	€
-----	---	------------------	-----	---------------	---

Environnement du projet :

1. Situation du projet :

ZAC	Site inscrit	Site classé
PA lotissement (nom, date d'approbation, plus de 10 ans, règlement maintenu ?)		
DP division (date d'approbation)		
PAE		
CÜ		

2. La demande concerne une installation classée :

Oui	Non
Si oui, l'installation est soumise à :	Déclaration Autorisation

3. Le terrain est-il situé dans le périmètre :

3.1. Sanitaire d'une exploitation agricole	
Oui	Non
Si oui, l'installation est soumise :	Au règlement sanitaire départemental Au classement
3.2. D'une installation classée	
Oui	Non
Si oui, l'installation est soumise :	Déclaration Autorisation

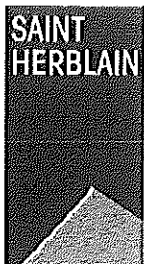
Observations (cession gratuite de terrain, accès...)

ZONE PLU : NL

Date 10. Apr. 2015

Pour le Maire
L'Adjoint délégué à l'urbanisme et au cadre de vie,
Philippe ROBIN

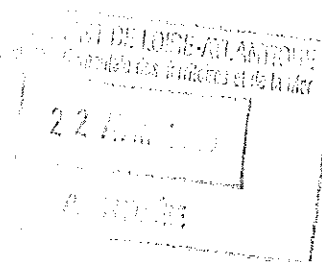




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIRE-ATLANTIQUE

DDTM/SAD/ADS
Arrivée le

22 AVR. 2015



SEE / BBE

22 AVR. 2015

Arrivée n°294.....

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer
Service aménagement durable
10, boulevard Gaston Serpette
B.P. 53606
44036 NANTES CEDEX 1

Direction de l'Aménagement
du Renouvellement Urbain et de l'Habitat
Service urbanisme
Votre contact : M. POQUET Jean-Yves
☎ : 02.28.25.24.15

Objet : Avis sur une centrale photovoltaïque

- Commune de Saint-Herblain
- Lieu des travaux : TOUGAS
- Permis de construire n° 044 162 15 Z 1040
- Déposé le 09/04/2015

AVIS SUR UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

Le projet est situé en zone NL du Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2007, révisé le 25 janvier 2013 et modifié le 19 avril 2013, par délibérations du Conseil Communautaire.

Les documents déposés ne sont pas assez précis pour vérifier réglementairement s'ils respectent les articles NL 8 et NL 9.

Néanmoins, un **AVIS FAVORABLE** est donné au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Tougas

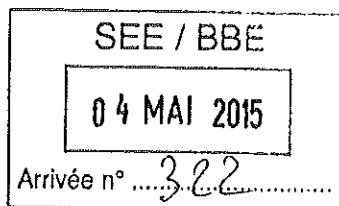
SAINT-HERBLAIN le : 17 AVR 2015



Pour le Maire de Saint-Herblain,
Adjoint délégué à l'Aménagement Durable de la Ville

Laurent NOBLET





La vice-présidente
Affaire suivie par Anne DESLAURIERS-BERGER
Tél. +33 (0)2 40 99 92 17

Monsieur le Préfet
Préfecture de Loire-Atlantique
Direction Départementale des Territoires et
de la Mer
Unité Biodiversité, Bruit, Energies
10, boulevard Gaston Serpette
BP 530606
44036 Nantes Cedex 1

Vos réf : dossier n° PC04407415Z0006
Nos réf. : 05DT15040387 (C1 2015 04 1055)
Pièce jointe : dossier en retour comme demandé

Objet : projet de centrale photovoltaïque sur la
décharge réhabilitée de Tougas.

Nantes, le 30 AVR. 2015

Monsieur le préfet,

Vous avez bien voulu me soumettre, pour avis, le dossier relatif à l'affaire citée en
objet.

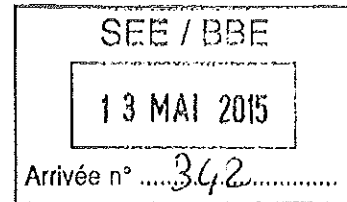
J'ai l'honneur de vous informer que l'analyse de ce projet n'appelle pas de remarques
particulières de ma part, les contraintes d'exploitation de la décharge réhabilitée ayant
été respectées.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.



Michèle GRESSUS
Vice-présidente

-> C. R.



PRÉFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
des Pays de la Loire

Mission énergie et changement climatique

Nos réf. : OG/FQ/MECC/2015.80
Vos réf. : dossier n° PC04407415Z0006
Affaire suivie par : Olivier Giacomini
olivier.giacomini@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 72 74 73 42

Nantes, le 12 mai 2015

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

à

DDTM 44
Service Eau, Environnement
Unité Biodiversité, Bruit, Énergies
10, boulevard Gaston Serpette BP 530606
44 036 Nantes Cedex 1

À l'attention de la chargée d'études des ENR

Objet : avis sur la demande de permis de construire relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur le site d'enfouissement technique de Tougas.

Par courrier en date du 13 avril 2015, vous sollicitez mon avis sur la demande de permis de construire relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque sur le site d'enfouissement technique de Tougas, pour une puissance installée de 7,2 MWc.

Comme vous le rappelez, ce projet a déjà fait l'objet d'un avis de la DREAL (cf. avis référencé OG/FQ/MECC/2014.204, en date du 18 décembre 2014), dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel. Pour cette précédente demande, la DREAL avait alors émis un avis réservé, motivé par le fait que, d'un point de vue juridique, l'exploitant de la décharge, Nantes Métropole, devait démontrer la maîtrise des risques et déposer un dossier de modification pour analyser ceux-ci, ce qui n'avait pas été fait.

En réponse, Nantes Métropole a présenté, par courrier reçu le 9 mars 2015, une étude des incidences potentielles du projet de centrale photovoltaïque sur la gestion post-exploitation de l'ancienne décharge de Tougas (envoi complété par courriel en date du 17 mars 2015 avec une notice paysagère).

Ces documents ont amené l'unité territoriale de Loire-Atlantique de la DREAL (UT44) à indiquer que l'acceptabilité du projet de centrale photovoltaïque était démontrée, compte-tenu des dispositions constructives et organisationnelles prévues. L'UT44 a estimé que Nantes métropole avait correctement examiné l'impact de ce projet de centrale photovoltaïque sur la gestion post-exploitation de l'ancienne décharge de Tougas et que ce projet de réaménagement ne nécessitait pas d'adaptation, à ce stade, des mesures de suivi définies dans l'arrêté préfectoral du 6 août 2014 (cf. rapport de l'UT44 référencé NA3-2015-0163, en date du 20 mars 2015). Le dossier de demande de permis de construire n'a pas amené l'UT44 à compléter son avis.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30
Tél. : 02 72 74 73 00 – Fax : 02 72 74 73 09
5 rue Françoise Giroud – CS 16326
44263 NANTES Cedex 2

Par ailleurs, concernant le développement de la filière solaire photovoltaïque, la mission énergie et changement climatique de la DREAL souligne que ce projet respecte la note de doctrine régionale de juin 2010 qui prévoit, pour les installations au sol, de donner la priorité aux projets implantés sur des sites artificialisés. Cette note précise en effet que les sites de stockage des déchets ayant cessé leur exploitation, de manière totale ou partielle, peuvent faire partie de ces sites potentiels. La mission énergie et changement climatique souligne de plus que la réalisation de ce projet contribuerait de manière sensible à l'objectif de puissance fixé pour la Loire-Atlantique à l'horizon 2020 dans le schéma régional climat air énergie adopté par arrêté du préfet de région le 18 avril 2014. Pour mémoire, l'objectif pour la Loire-Atlantique est de 130 MWc à cette échéance (84,9 MWc installés au 31/12/14).

En conclusion, concernant la demande de permis de construire, les éléments ci-avant me conduisent à émettre un avis favorable à la demande de la société VSB ESPACE PERFORMANCE.

Pour la directrice et par délégation,
le chef de la mission énergie
et changement climatique adjoint

Francis LAUZIN



Copie à : UT44 (Julien Cailhol)

21 MAI 2015

Arrivée n°366.....

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Affaire suivie par : Rodrigue LETORT
Tél : 02.49.10.41.80
Courriel : rodrigue.letort@ars.sante.fr

Monsieur le Directeur
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service eau et environnement
Unité biodiversité, bruit, énergies
10 Boulevard Gaston Serpette
BP 530606
44036 NANTES Cedex1

A l'attention de Mme Raevel

Nantes, le 20 MAI 2015

Référence à rappeler : Centrale Photovoltaïque.docx/MG

V/référence :

Pièces jointes :

Copie à :

Objet : Permis de construire pour la construction d'une centrale photovoltaïque implantées sur les communes d'Indre et de Saint-Herblain (dossiers référencés n°PC04416215Z1040 et n°PC04407415Z0006).

Par courrier du 11 mai 2015, vous m'avez adressé pour avis, un exemplaire du dossier cité en objet.

J'émetts un avis favorable à ce projet, qui n'appelle aucune réserve de ma part.

P/La Directrice Générale,
Par délégation
Le responsable du département
sécurité sanitaire des personnes
et de l'environnement
Délégation Territoriale de la Loire-Atlantique


Régis LECOQ